

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-sept, le quatre avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal d'EPINIAC, composé de quinze membres en exercice, convoqué le vingt-huit mars deux mil dix-sept, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Sylvie RAMÉ-PRUNAUX, Maire.

Présents : Mmes Ramé-Prunaux, Roger, Ducoux, Laurent, Trufflet, M.M. Bernier, Després, Rocher, de La Chesnais, Gautrin, Moreaux.

Absents excusés : Mme Lesage (procuration remise à Mme Roger), Mme Bouillis (procuration remise à Mr Bernier), Mme Renou (procuration remise à Mr de La Chesnais) et Mr Peigné.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Luc Bernier a été élu secrétaire de séance.

Madame le Maire propose à l'assemblée d'ajouter un point additionnel à l'ordre du jour :

- Aménagement centre bourg de la RD10 : Travaux complémentaires.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour l'ajout de ce point.

N° 2017-04-28 – Rénovation d'un bâtiment communal : approbation de l'avant-projet définitif (APD).

Monsieur Hamelot Christian, architecte du Cabinet SCP Gesland & Hamelot d'Argentré du Plessis, présente au conseil le dossier de l'avant-projet définitif concernant les travaux de rénovation du bâtiment communal situé rue de la Motte.

Le coût des travaux est estimé à 519 952 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- demande à affiner le prix estimatif pour la phase projet,
- approuve l'avant-projet définitif présenté,
- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

N° 2017-04-29 – Vote des taux d'imposition des taxes communales.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il lui appartient de fixer chaque année les taux d'imposition des taxes communales.

La Direction des Services Fiscaux a adressé à la commune l'état n° 1259 portant notification des bases avec un calcul du produit fiscal qui serait obtenu en conservant les taux de l'an passé.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir en 2017 les taux d'imposition fixés en 2016, à savoir :

- taxe d'habitation	12.05 %
- foncier bâti	12.96 %
- foncier non bâti	42.95 %

En conséquence, les produits assurés pour la commune en 2017 sont les suivants :

- taxe d'habitation	132 189.00 €
- foncier bâti	102 799.00 €
- foncier non bâti	56 093.00 €

soit un total de : 291 081.00 €

N° 2017-04-30 – Vote du budget primitif de l'exercice 2017.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote, à l'unanimité des membres présents, le budget primitif de l'exercice 2017 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

- recettes :	903 695.22 €
- dépenses :	903 695.22 €

Section d'investissement :

- recettes :	723 241.61 €
- dépenses :	723 241.61 €

soit un total général de :

- recettes :	1 626 936.83 €
- dépenses :	1 626 936.83 €

N° 2017-04-31 – Tarifs des fournitures de voirie.

Monsieur Bernier présente au conseil des devis concernant l'achat de fournitures de voirie.

Après étude des propositions de prix, le conseil municipal retient l'entreprise Point P pour les buses béton et les grilles, l'entreprise Frans Bonhomme pour les tubes plastique.

En conséquence, le prix facturé aux particuliers sera le suivant :

- buse D 300 centrifugée béton 2,40 m	56.00 € TTC
- buse D 400 centrifugée béton 2,40 m	73.00 € TTC
- tube écobox D 300 en 6 m	71.00 € TTC
- tube écobox D 400 en 6 m	126.00 € TTC
- tube écobox D 500 en 6 m	37.00 € TTC
- grille plate fonte avec cadre 50x50	87.00 € TTC
- grille plate fonte avec cadre 60x60	170.00 € TTC
- grille concave avec cadre 50x50	89.00 € TTC
- grille concave avec cadre 60x60	173.00 € TTC

Ces tarifs sont applicables à compter de ce jour.

N° 2017-04-32 – Aménagement centre bourg de la RD10 : extension de l'éclairage public.

Madame le Maire présente au conseil un devis de la Société Eiffage pour l'extension de l'éclairage public sur la RD 10 avec la mise en place de fourreaux et de deux candélabres.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- accepte les devis d'Eiffage pour un montant de 6 510.00 HT et 4 419.90 € HT,
- sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès du Syndicat Départemental d'Energie d'Ille-et-Vilaine,
- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

N° 2017-04-33 – Demande de subvention.

Madame le Maire présente au conseil une demande de subvention de la Maison Familiale Rurale (MFR) de Fougères accueillant un enfant de la commune.

Après discussion, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 55 € à cet établissement.

N° 2017-04-34– Devis pour la dépose d'une lanterne rue de la Mare Pétel.

Madame le Maire présente au conseil un devis de la Société Santerne pour la dépose d'une lanterne dans la rue de la Mare Pétel dans le cadre de la démolition de la bâtisse.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- propose de demander un devis chez un autre fournisseur,
- de retenir et de signer le devis au moins-disant.

N° 2017-04-35– Devis pour la mise en place d'un poteau d'incendie.

Madame le Maire présente au conseil un devis de la Société Véolia pour la mise en place d'un poteau d'incendie au Douet des Roches.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- accepte ce devis pour un montant de 2 698.45 HT, soit 3 238.14 € TTC,
- autorise Madame le Maire à le signer.

N° 2017-04-36– Devis pour l'acquisition d'illuminations de Noël.

Monsieur Bernier, adjoint chargé de l'environnement, présente au conseil suite à la commission, un devis de la société Décolum concernant des décors d'illuminations pour les fêtes de fin d'année à savoir une traverse de rue pour le bourg d'Epiniac et deux décorations pour les arbres dans le bourg de Saint-Léonard avec les câbles de raccordement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- accepte ce devis d'un montant de 311.80 HT soit 396.96 € TTC,
- autorise Madame le Maire à le signer.

N° 2017-04-37– Devis pour marquage sur voirie.

Monsieur Bernier, adjoint chargé de la voirie, présente au conseil 2 devis concernant le marquage au sol sur la voirie à la rue de la Butte, rue de Normandie, rue des Epinettes et au carrefour lieu-dit « Le Pommier ».

Après discussion, le conseil municipal décide de retenir le devis de SMR pour un montant de 761.35 € HT, soit 913.62 € TTC.

N° 2017-04-38– Devis pour travaux sur la voirie.

Monsieur Bernier présente au conseil un devis de la société Eiffage pour des travaux de voirie de mise en place de terre-pierre en accotement d'une voie au lieu-dit « Le Chauchix Vert ».

Après discussion, le conseil municipal accorde ce devis pour un montant de 995.00 € HT, soit 1 194.00 € TTC.

N° 2017-04-39– Aménagement centre bourg de la RD10 : Travaux complémentaires.

Madame le Maire fait savoir au conseil qu'une réunion a eu lieu le 29 mars sur place avec les habitants concernés par l'aménagement de la RD10. Certains éléments d'aménagement ont été relevés et impliquent des travaux complémentaires.

Madame le Maire présente trois devis pour les travaux suivants :

- dépose repose de pavés et acodrain au plateau du « Gage » d'un montant de 1 520.50 € HT, soit 1 824.60 € TTC,
- fourniture et pose de fourreaux électriques, cablette, d'un regard et de potelets bois pour un montant de 4 419.90 € HT, soit 5 303.88 € TTC,
- fourniture et pose de pavés caniveau 3 rangs en granit pour la prolongation du fil d'eau, de raccordement réseau, grille, remplacement de pavés par des bordures, pour un montant de 9 660.70 € HT, soit 11 592.84 € TTC.

Le conseil municipal après avoir délibéré, valide à l'unanimité les deux premiers devis pour ces travaux supplémentaires.

Le conseil municipal, après avoir examiné le 3^{ème} devis puis délibéré,

- accepte par 7 voix pour, 2 contre et 5 abstentions ce devis, sous condition que le délai de d'approvisionnement des pavés soit obtenu pendant le chantier,
- autorise Madame le Maire à signer ces documents.

Informations diverses.

1 – Madame le Maire informe le conseil que l'agent technique chargé de la restauration cantine va reprendre à mi-temps thérapeutique le 18 avril. Un réaménagement des horaires a été organisé. Certains agents réaliseront de 1h à 1h30 par semaine pour le bon fonctionnement du service jusqu'à la fin de l'année scolaire.

2 – Madame le Maire précise que les plannings des permanences du bureau de vote pour les élections présidentielles sont établis pour les deux tours.

3 – Madame le Maire rend compte des échanges avec les propriétaires de parcelles situées en zone 1AU pour la création d'un lotissement.

4 – Monsieur Bernier rend compte du travail de la commission environnement sur la communication par les panneaux de signalisation situés dans le bourg.

Il donne la liste des travaux à terminer sur la RD4 et les travaux en cours sur la RD10.

5 – Monsieur Desprès, adjoint aux finances, informe que le conseil départemental ne subventionnera pas le surplus d'enrobés sur la RD10, 50 mètres jusqu'au panneau d'agglomération.

6 – Monsieur Rocher indique que le local sur l'ancien terrain de football a été cambriolé. Une plainte à la gendarmerie va être déposée.

7 – Madame Trufflet informe que la gouttière du bâtiment près de la mairie fuit sur le trottoir. Cette gouttière doit être changée.

8 – Les classes 7 auront lieu le dimanche 8 octobre à Epiniac, des réunions sont programmées et ouvertes à tous ceux qui sont intéressés.

9 – Madame Laurent signale une mauvaise visibilité au lieu-dit « Haute-Porte » du fait d'une haie non taillée. Un courrier va être adressé au propriétaire concerné.

Elle informe que le chemin entre le lieu-dit « Les Balluais » et le bourg d'Epiniac, entretenu par la Communauté de Communes, est abimé par le passage d'un véhicule 4 x 4.